



PROJET DE FONCTIONNEMENT

RPE GRAINES D'ENFANCE

Nom du relais petite enfance :

CC PLAINE LIMAGNE

Gestionnaire du relais petite enfance :

DU 01/01/2025 AU 31/12/2029

Période contractuelle :



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| PREAMBULE | 3 |
| 1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance | 4 |
| 2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet | 6 |
| 2.1. Les moyens humains : | 6 |
| 2.2. Le planning et les actions : | 7 |
| 2.3. Les locaux | 8 |
| 2.4. Le matériel | 9 |
| 3. Le contexte territorial du Relais | 10 |
| 4. La formalisation du projet | 12 |
| 4.1. L'information et l'accompagnement des familles | 12 |
| ➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire | 12 |
| ➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne | 13 |
| ➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée) | 13 |
| ➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels | 14 |
| ➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur | 14 |
| 4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels | 16 |
| ➤ Informer les professionnels sur le métier | 16 |
| ➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr | 16 |
| ➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels | 17 |
| ➤ Organiser des ateliers d'éveil | 18 |
| ➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) : | 19 |
| ➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels | 19 |
| ➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels | 20 |
| ➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel | 20 |
| ➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) : | 21 |

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 063-200071199-20241216-CCPL_2024_175-DE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

| | |
|--|--|
| Nom du relais : RPE Graines d'enfance | |
| Adresse administrative : Maison Nord Limagne 158 grande rue | |
| Numéro(s) de téléphone : 04 73 86 37 87 | |
| Adresse email : rpe@plainelimagne.fr | |
| Date de création : 1 ^{er} janvier 2017 (avec la fusion des 3 collectivités) | |

| |
|--|
| Gestionnaire : |
| Nature juridique : communauté de communes |
| Adresse : 158 grande rue BP 23 63260 AIGUEPERSE |
| Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Fabien Brun-Dutrieux |
| Coordonnées de contact : 04 73 86 89 83 email : referent-jeunesse@plainelimagne.fr |

| Communes couvertes par le relais (25) |
|--|
| AIGUEPERSE |
| ARTONNE |
| AUBIAT |
| BAS ET LEZAT |
| BEAUMONT LES RANDAN |
| BUSSIERES ET PRUNS |
| CHAPTUZAT |
| EFFIAT |
| LIMONS |
| LUZILLAT |
| MARINGUES |
| MONS |
| MONTPENSIER |
| RANDAN |
| SAINT AGOULIN |
| SAINT ANDRE LE COQ |

SAINT CLEMENT DE REGNAT

SAINT DENIS COMBARNAZAT

SAINT GENES DU RETZ

SAINT PRIEST BRAMEFANT

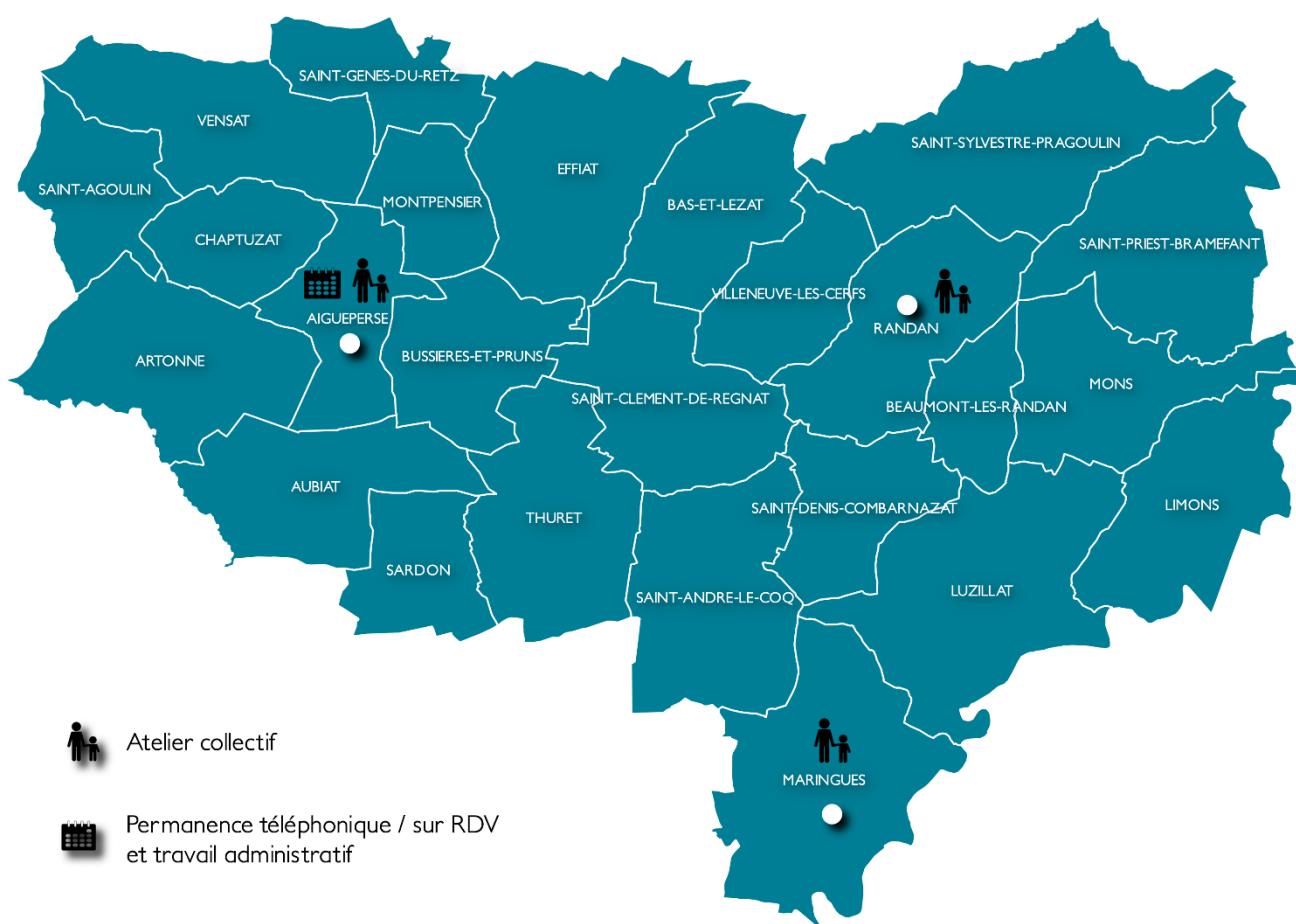
SAINT SYLVESTRE PRAGOULIN

SARDON

THURET

VENSAT

VILLENEUVE LES CERFS



 Atelier collectif

 Permanence téléphonique / sur RDV et travail administratif

2. Fonctionnement du relais et des moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

| Les animateurs du relais | | | |
|--|--|-------------------------------|--|
| Nom - Prénom | GIRARD Nadia | LEBLOND Florence | AUJOULAT Lucie |
| Date d'embauche | Novembre 2020 | Mai 2010 | Remplacement de Claudine Buisson à partir du 15 février 2022 |
| Formation initiale | BEP sanitaire et social BPJEPS loisirs tous publics | Auxiliaire de puériculture | Educatrice de jeunes enfants |
| Expérience(s) professionnelle antérieure | Directrice alsh multisites Aigueperse-Effiat Directrice pôle ados | Mini crèche Halte garderie | Multi-accueil Micro-crèche |
| Durée de travail hebdomadaire au Relais | 8.75h soit 25% | 15.5h soit 45% | 35h soit 100% |
| Formation continue envisagée | SST Aménagement de l'espace | SST | SST |

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

.....

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

| Autres personnels du relais | | | |
|---|-------------------|--------------------|--|
| Fonction | Agent d'entretien | Référent structure | |
| Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine) | 14,5h | 9h | |

2.2. Le planning et les actions :

| Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet | | | | | | | |
|---|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
| Matin | Horaires | | | | | | |
| | Horaires | | | | | | |
| Après - midi | Horaires | | | | | | |
| | Horaires | | | | | | |
| Total heures | | | | | | | |

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases. VOIR PLANNING JOINT AU PROJET DE FONCTIONNEMENT.

| Répartition des différentes activités professionnelles | | |
|--|-------------------------|--------|
| Activités | Nombre d'heures/semaine | % |
| Accueil physique et téléphonique des familles et des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes | 17,25h | 29,12% |
| Temps collectifs et animations en présence des enfants | 21h | 35,44% |
| Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...) | 21h | 35,44% |
| Autre(s) (préciser) | | |

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI NON

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

.....

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose d'un minimum des espaces suivants :

- le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
- un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI NON

| Configuration des locaux principaux | | |
|---|-----|-----|
| Le relais... | OUI | NON |
| ... dispose d'un local spécifique | X | |
| ... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : Maison Nord Limagne (administratif et permanences) | x | |
| ... a une signalétique | x | |
| ... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité | X | |
| ... dispose d'un espace réservé aux animations collectives | X | |
| ... dispose d'une salle de réunion | | X |
| ... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes | X | |
| ... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...) | | |

Le relais Petite enfance sera organisé comme tel : Un siège administratif à Aigueperse où auront lieu les permanences ainsi que le travail administratif des trois animatrices.

D'autre part les ateliers se dérouleront sur trois antennes :

- Aigueperse : Salle d'activité partagée avec l'ALSH dans l'espace ST Exupéry
- Randan : Salle d'activité dans les locaux dédiés au relais et partagés avec le LAEP
- Maringues : Salle d'activité partagée avec l'ALSH De Maringues.

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnements, des adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

.....

.....

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI NON

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

| Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant | | |
|---|--|---|
| COMMUNE | Adresse | Usage* |
| Aigueperse | Espace Saint Exupery, 2 rue st éxupéry | Animation collective |
| Randan | 5, place de la mairie | Animation collective et exceptionnellement permanences délocalisées |
| Maringues | Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, 8 bis, route de Vichy | Animation collective et exceptionnellement permanences délocalisées |

*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)

2.4. Le matériel

| Matériel à disposition | | |
|--|-----|-----|
| Le relais dispose de... | OUI | NON |
| ... un téléphone fixe | X | |
| ... un téléphone portable | | X |
| ... un ordinateur fixe | X | |
| ... un ordinateur portable | X | |
| ... un photocopieur | X | |
| ... une imprimante | X | |
| ... un accès à internet | X | |
| ... un logiciel de gestion | X | |
| ... une adresse mail | X | |
| ... matériel pédagogique et d'animation | X | |
| ... documentations spécifiques (revues, livres etc...) | X | |
| ... un véhicule | | X |

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

Téléphone portable en 2025

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Le service a été créé le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des trois communautés de communes où au sein de chacune d'entre elle existait un relais

2017 : fonctionnement avec une animatrice par antenne (3 personnes différentes), modification à partir de juin, 2 animatrices avec 0.45 ETP à Randan, 0.50 ETP à Aigueperse et 0.50 ETP à Maringues

2019 : augmentation de l'ETP global, passage à 1.95 ETP avec l'arrivée d'une nouvelle animatrice soit 0.45 ETP à Randan, 0.75 ETP à Aigueperse (0.50 pour une animatrice et 0.25 pour l'animatrice de Maringues pour le relais d'Aigueperse et 0.75 ETP à Maringues

A partir de novembre 2020 : 1 animatrice à 0.50 ETP à Aigueperse

Puis de 2022 à fin 2024 : passage d'un RAM à 3 RPE, avec répartition des communes selon le nombre d'assistants maternels et le nombre d'ETP

Les communes sont réparties comme suit pour chaque relais :

Aigueperse : Aigueperse, Artonne, Aubiat, Chaptuzat, Effiat, Montpensier, Saint Agoulin, Saint Genès du Retz, Sardon et Vensat

Randan : Bas et Lezat, Beaumont les Randan, Mons, Randan, Saint Priest Bramefant, Saint Sylvestre Pragoulin et Villeneuve les cerfs

Maringues : Bussièrès et Pruns, Limons, Luzillat, Maringues, Saint André le Coq, Saint Clément de Régnat, Saint Denis Combarnazat et Thuret

Le nombre d'ETP global est resté à 1.95 ETP avec 0.45 ETP à Randan, 0.75 ETP à Aigueperse (0.50 pour une animatrice et 0.25 pour l'animatrice de Maringues pour le relais d'Aigueperse) et 0.75 ETP à Maringues

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Le territoire de plaine Limagne est très étendu (25 communes), avec des bassins de vie bien définis.

Aussi, il paraît pertinent de proposer des ateliers et des permanences ponctuelles sur les trois principales communes afin d'être au plus près des usagers. De plus la collectivité ayant des équipements existants et de qualité il paraît intéressant de profiter de ces structures pour assurer des temps d'ateliers.

Le RPE tient une place centrale pour :

- Les familles :
 - L'information aux familles, renseignements sur les modes de gardes et notamment la recherche d'assistant maternel.
 - Accompagnement à la relation parent-employeur : un rendez-vous est proposé à chaque demande de liste.
 - Mise en relation de l'offre et de la demande de mode de garde. Difficulté à satisfaire les besoins spécifiques des familles notamment l'accueil en horaires atypiques et en périscolaire. (Personnel soignant, salariés d'usine...).

Aujourd'hui nous constatons que les familles contactent de moins en moins les réseaux sociaux pour trouver un mode de garde.

De plus, nous constatons que les familles rencontrent des difficultés dans leur rôle d'employeur et ne viennent pas pour autant au relais. Elles s'appuient en premier lieu sur les assistantes maternelles et certaines nous contactent dans un second temps en cas de problème non résolu ou de conflit.

Au vu de ces constats, le relais va réfléchir à des modalités d'information aux familles sur ses missions et son rôle d'accompagnement en amont et tout au long du contrat.

Il apparaît aussi important de faire connaître ses missions aux mairies du territoire qui sont le premier lieu de renseignement aux usagers.

- Les Assistantes maternelles :
 - Le soutien aux assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier
 - La professionnalisation, lors des ateliers et des formations organisées par le relais.
 - La valorisation du métier d'AM, pour une meilleure prise en compte du métier par les familles, pour susciter des vocations et soutenir les Am dans leur quotidien.

Dans un contexte de baisse du nombre d'AM d'année en année, il nous paraît important de mettre en place des actions pour les soutenir dans les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur profession, notamment dans les relations avec les familles et avec la PMI.

Il nous paraît important de valoriser le métier d'AM en raison de la baisse constante du nombre d'agrément et du nombre de candidates pour le métier.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

- Une **vision globale** : en proposant des accueils pour les enfants allant de 3 mois à 11ans (assistants maternels, multi-accueil, ALSH) et un pôle ado pour les jeunes jusqu'à 17 ans.
- Création à Aigueperse d'un nouvel espace enfance jeunesse regroupant L'ALSH, la Crèche et Le Relais petite enfance avec des locaux adaptés.
- Ouverture en 2021 d'un LAEP dans les locaux du RPE de Randan.

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

- Participation au Cotech de la CTG.
- Participation aux réunions trimestrielles du service enfance jeunesse.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

- Les médiathèques du territoire : Atelier mensuel, avec des animations autour du livre, tapis lecture, kamishibais, etc.
- Le collège de Maringues, avec les 6^{èmes} et une intervention trimestrielle autour de la lecture.
- L'HEPAD de Randan, pour des projets ponctuels.
- Le Multi-Accueil d'Aigueperse pour des partages de matériel et de pratiques d'éveil.
- Les mairies du territoire pour les prêts de salle.
- Les Autres RPE du territoire pour des actions communes et partagées.
- Le domaine royal de Randan, pour des actions ponctuelles.

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

| DIAGNOSTIC | |
|--|--|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| <ul style="list-style-type: none"> Le RPE renseigne sur tous les modes d'accueil du territoire. (Plaquettes des différents services, liste des AM). | <ul style="list-style-type: none"> Les familles contactent de moins le relais et utilisent les réseaux sociaux pour trouver un mode de garde. |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|---|---|--|---|---------------------------|---|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| 1 | Rencontrer les mairies afin de faire connaître les missions du relais. | <ul style="list-style-type: none"> Assister aux réunions des secrétaires de mairie du territoire. Information des missions du relais au cours des conseils communautaires. | Connaissance de nos missions et orientation des familles par les mairies vers le RPE. | 2025/2026 | Augmentation du nombre de familles qui contactent le RPE. |
| 2 | Faire connaître les missions du relais sur les réseaux sociaux. | Travail en collaboration avec le service communication, pour la diffusion d'une information régulière sur les réseaux sociaux de la collectivité. | S'adapter aux nouveaux modes de communication des familles, et viser une meilleure visibilité du RPE. | 2025/2026 | Augmentation du nombre de familles qui contactent le RPE. |
| 3 | Participation du RPE à une journée de valorisation des services enfance jeunesse. | Temps de travail entre les différents services, pour la conception et l'organisation de l'action. | Offrir une meilleure connaissance du RPE et de ses missions. | Annuelle | Augmentation du nombre de familles qui contactent le RPE. |

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

| DIAGNOSTIC | |
|---|--|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| <p>Information donnée aux familles de l'existence du site mon enfant.fr.</p> <p>Le RPE a l'habilitation pour accéder au site monenfant.fr depuis 2023 mais toutefois le relais ne souhaite pas être référencé en tant que LINF.</p> | <p>Les familles ne consultent pas spontanément mon enfant.fr.</p> <p>Les familles qui viennent au relais à qui l'on donne la liste ne consultent pas monenfant.fr.</p> |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|---|--|----------------------------------|--|---------------------------|--|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| 1 | Continuer à informer les familles de l'existence du site | Mails, téléphone et rendez-vous. | Connaissance et utilisation du site par les familles | 2025-2029 | Retour des familles sur l'utilisation du site. |

➤ **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

| Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| | | | | | |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE | | | | | |
|--|-------------------------|----------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| | | | | | |

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil i

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

| DIAGNOSTIC | |
|---|---|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| <p>Envoi d'une fiche aux AM une fois par an pour actualiser leurs disponibilités et leurs spécificités d'accueil, afin de répondre au mieux aux besoins des familles.</p> <p>Depuis janvier 2024, ces fiches ont été dématérialisées et envoyées via « framaform ».</p> <p>Mise à jour de la liste des AM et envoi de cette dernière aux familles qui en font la demande.</p> | <p>Faible retour avec le format papier.</p> <p>Hausse significative des retours avec le passage aux fiches dématérialisées.</p> |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|---|---|---|---|---------------------------|---------------------------------------|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| 1 | Développer l'usage d'outils dématérialisés. | Outils libres de droits. Temps de travail. | D'avantage de retours de la part des AM, afin d'avoir des données le plus juste possible. | Immédiatement. | Nombre de retours de fiches remplies. |

➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

| DIAGNOSTIC | |
|--|--|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| <p>Le RPE reçoit les parents en rendez-vous pour leur donner les informations législatives de base et les modalités d'emploi d'un assistant maternel.</p> <p>Le RPE informe aussi et échange avec les parents autour de la relation parent-enfant-assistant maternel et accompagne les parents au fur et à mesure de leurs besoins.</p> <p>Un document contenant les informations de base est donné au fur et à mesure de l'entretien.</p> <p>Le site pajemploi leur est présenté ainsi que le site Mon enfant.fr.</p> | <p>Le RPE a un rôle primordial sur l'accompagnement des familles en tant que particulier employeur. En effet les parents sont à chaque fois surpris et se sentent dépassés par toutes les modalités et se reposent sur l'expérience de l'assistant maternel. Cela peut entraîner des difficultés de mise en œuvre et de suivi des modalités du contrat pour les deux parties et une charge mentale pour les assistants maternels qui ont plusieurs parents employeurs.</p> <p>Le RPE donne un dossier sur toutes les modalités pendant les rendez-vous.</p> <p>Nécessité d'actualiser le dossier suivant les évolutions législatives.</p> <p>Un temps de travail est nécessaire pour concevoir et actualiser ce dossier.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Les familles venues au RPE au début de leurs démarches reviennent et sollicitent le RPE au fur et à mesure de leurs besoins.</p> <p>Invitation des familles sur des réunions concernant la législation et le droit du travail.</p> | <p>Le RPE est un lieu ressource pour les parents selon leurs besoins spécifiques.</p> <p>Bien que ce rendez-vous soit d'une grande utilité, nous constatons une nette diminution de sollicitations de la part des familles.</p> <p>Peu de participation des familles aux réunions d'information.</p> |
|---|--|

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|---|--|--|---|---------------------------|---|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| 1 | Faire connaître le Relais petite enfance en tant que lieu ressource encore trop méconnu. | Utiliser les réseaux sociaux de la collectivité. | Être identifié comme étant un lieu ressource. | 2025 | Nombre de rendez-vous avec les familles. |
| 2 | Travailler sur un document synthétique pour renseigner les familles sur les éléments à prendre en compte pour l'emploi d'une assistante maternelle afin qu'elles fassent un choix qui corresponde à leurs besoins et les sensibiliser sur le rôle de parent employeur. | Document envoyé en même temps que la liste des AM. | Renseigner avec pertinence les familles en recherche d'une assistante maternelle. Meilleure prise en compte du rôle de parent employeur. | | Qualité relationnelle entre les familles et les AM. |

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

| DIAGNOSTIC | |
|--|---|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| <p>Le RPE donne une information sur la démarche de demande d'agrément, la formation obligatoire, la convention collective qui formalise les accords entre le salarié et le parent employeur.</p> <p>Pas de demande d'information sur les autres métiers de la petite enfance.</p> <p>Orientation systématique des candidats vers les réunions d'information de la PMI.</p> <p>Proposition d'un rendez-vous à chaque nouvelle AM.</p> | <p>La principale attente des candidats est de connaître l'offre et la demande sur le territoire. Tous les candidats à l'agrément ne contactent pas systématiquement le relais en amont mais le font à l'issue de leur formation.</p> <p>On constate de moins en moins de demandes d'agrément.</p> |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|---|--|------------------------------------|---|---------------------------|--------------------------------|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| 1 | Information des dates de réunions PMI et remise d'un dossier pour les futures candidates. | PMI, Téléphone, RDV. | Bonne connaissance du métier d'AM. | 2025/2029 | Nombre de demandes d'agrément. |
| 2 | Poursuivre le projet de valorisation du métier d'AM mis en place dans le précédent projet. | Forums, supports de communication. | Faire connaître le métier d'AM et susciter des vocations. | | |

➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr

| DIAGNOSTIC | |
|---|--|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| Recensement des AM inscrites sur le site Mon enfant.fr. | De plus en plus d'AM sont inscrites et tiennent à jour leurs disponibilités. |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|---|---|------------------------|---------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| 1 | Sensibiliser les assistants maternels à renseigner leurs disponibilités et les accompagner dans cette démarche si besoin. | Mails, Téléphone, RDV. | Utilisation du site par les AM. | 2025/2029 | Nombre d'AM inscrites sur le site. |

➤ **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

| DIAGNOSTIC | |
|--|---|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| <p>Réunions bilans et perspectives des actions du relais</p> <p>Mise en place de séances d'analyse de la pratique</p> <p>Temps informels pendant les ateliers</p> <p>Réunions en soirée pour confection d'outils pédagogiques</p> <p>Réunions sur la législation</p> | <p>Constat d'un fort besoin de temps dédiés aux échanges sur leurs pratiques au quotidien mais disponibilités réduites dues à leur charge de travail et leur vie familiale</p> <p>Le besoin d'échanges est renforcé par l'isolement dû à leur métier et la complexité de leur travail</p> <p>Les AM sont en demande d'informations concernant la législation et sont souvent contraintes à gérer les contrats</p> |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|---|---|--|-----------------------------|---------------------------|--|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| | Maintien de temps d'échanges et de parole, des séances d'analyse de la pratique et des réunions sur la législation selon leurs disponibilités | Intervenants, salles communales, locaux du RPE | Participation active des AM | 2025/2029 | Nombre d'AM Satisfaction du soutien apporté |

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

| DIAGNOSTIC | |
|--|--|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| ateliers d'éveil hebdomadaires et des actions communes entre les 3 RPE du territoire pour des actions thématiques (spectacles, sorties nature ...) qui permettent de mutualiser des actions culturelles phares. Ces actions sont aussi en lien avec les services culture et médiathèque de la collectivité ainsi que des partenaires locaux (pompiers ...) | Belle fréquentation aux ateliers et autres actions. Les AM qui participent le font de façon régulière et sur tout type d'action. Toutefois, on constate ne voire jamais un certain nombre d'AM aux animations proposées. |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|---|---|--|--|---------------------------|---|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| | Proposer des ateliers d'éveil favorisant le développement du jeune enfant (transvasements, modelage, motricité ...) Aménagement de l'espace favorisant le jeu libre et l'observation de l'enfant Projets spécifiques avec intervenants extérieurs Ateliers favorisant l'éveil culturel | Matériel, aménagement des locaux Budget pour intervenants spécifiques | Participation active des AM Partage d'expérience Professionnalisation et réutilisation des pratiques par les AM au quotidien | 2025/2029 | Qualité des échanges et Satisfaction des AM |

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

| Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Des séances d'analyse de la pratique professionnelle sont mises en place au sein du RPE depuis plusieurs années, les assistantes maternelles les apprécient, elles demandent de poursuivre cette action | | | | | |

| ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE | | | | | |
|---|--|--------------------------------|---------------------------|----------------------------------|---|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| | Mise en place de séances avec un intervenant | Budget et salles à disposition | Une participation active | 2025-2029 | Nombre de participants et leur satisfaction |

➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

| DIAGNOSTIC | |
|--|--|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| Le RPE accompagne le parcours de formation des AM, recense les besoins en formation des AM et met en place en collaboration avec un organisme des formations en fonction des demandes des AM | Constat d'une forte demande de formation mais manque de disponibilité. Hausse des formations à distance |

| ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|--|--|---|--|----------------------------------|---------------------------------|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| | Promouvoir l'organisation des formations sur le temps de travail | Travail en partenariat avec un organisme de formation | Augmentation du nombre d'AM partant en formation | 2025/2029 | Nbr d'AM partant en formation |
| | Information des familles sur le droit à la formation continue des AM | RDV et échanges | Facilitation des familles pour le départ en formation des AM | | |

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels d'attractivité du métier

➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

| DIAGNOSTIC | |
|--|--|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| Le RPE recense la sous activité via la fiche de renseignements annuelle et les actualisations des assistants maternels | Peu d'AM en sous activité actuellement |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|---|--|----------------------------|---|---------------------------|--|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| | Appel ou mail pour proposer un rendez-vous | Temps par rdv ou téléphone | Evaluer les raisons de leur sous activité | 2025/2029 | Baisse du nombre d'AM en sous activité |

➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel

| DIAGNOSTIC | |
|--|---|
| Etat des lieux | Constat et enjeux identifiés |
| Métier qui manque de définition et qui souffre de préjugés « c'est facile de garder des enfants chez soi » ; « on peut vaquer à ses occupations en même temps » | C'est un métier qui manque de connaissance et de reconnaissance alors qu'il se professionnalise d'année en année. Les AM se démobilisent et arrêtent facilement l'exercice de leur métier. |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE | | | | | |
|---|--|--|---|---------------------------|---|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Echéances prévisionnelles | Indicateurs d'évaluation |
| | Continuité du Projet « portraits d'assistants maternels » qui contient les étapes suivantes : Expliquer le projet aux AM Identifier les volontaires Recueillir avis et témoignages qui serviront pour faire | Temps d'écriture et mise en œuvre du projet Photographe professionnel Utilisation du FABLimagne du territoire pour l'impression des photos | Connaissance et reconnaissance du métier Conforter les AM dans l'exercice de leur métier afin qu'elles ne se tournent pas vers d'autres projets professionnels | 2025/2029 | Participation et satisfaction des AM au projet Diminution du nombre d'arrêt des AM |

| | | | | | |
|--|---|---------------------------------------|--|--|--|
| | des phrases clés pour les légendes des portraits et photos Réaliser les portraits Faire les impressions des portraits avec légende Communiquer sur l'exposition réalisée Convenir des modalités de l'exposition. Journée nationale des assistantes maternelles | Intervenants et spectacle thématiques | | | |
|--|---|---------------------------------------|--|--|--|

➤ **La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

| Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée |
|---|
| <p>C'est un métier qui a longtemps manqué de définition. Il souffre de préjugés « c'est facile de garder des enfants chez soi » ; « on peut vaquer à ses occupations en même temps »</p> <p>C'est un métier qui manque de connaissance et de reconnaissance alors qu'il se professionnalise d'année en année.</p> <p>Devenir assistant(e) maternel (e) est un choix éclairé, qui nécessite d'adapter sa vie familiale et quotidienne. Il demande des qualités, des compétences et, est reconnu par une formation qualifiante.</p> <p>Tout cela donne une plus-value à un accueil personnalisé en adéquation avec les besoins des enfants et des familles.</p> <p>C'est le 1er mode d'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Mais, mois après mois, année après année, les chiffres de l'accueil individuel affichent une courbe dangereusement descendante. Le rapport sectoriel 2023 publié le 8 juin par la branche du secteur des particuliers employeurs confirme la tendance.</p> <p>C'est pour toutes ces raisons que le relais Plaine Limagne souhaite mettre en lumière le métier d'assistant (e) maternel (le)</p> |

| ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISE EN SERVICE | | | | | |
|---|--|---|---|-----------------------------------|---|
| N° | Description de l'action | Moyens alloués | Résultats attendus | Évaluation prévisionnelles | d'évaluation |
| | Poursuite de l'action engagée en 2023/2024 : portrait d'AM et exposition fixe et itinérante, phrases clés sur leur métier. | Budget pour la réalisation de l'exposition, le tirage des photos... | Intérêt des familles et des publics à l'exposition. Intérêt à exercer le métier d'AM. Soutien et valorisation des professionnels en exercice. | 2025-2029 | Nombre de visiteurs. Le retour de tous les publics sur l'exercice du métier d'AM. Le nombre de nouvelle demande d'agrément. |